



Pour mieux
vivre et moins
vous inquiéter

Fonds de placement garanti BMO (FPG BMO)

BMO  Assurance

Ici, pour vous.^{MC}

PN0091F
2020/08/21

Programme

- Introduction
- Options de garantie
 - FPG BMO 100/100, 75/100 et 75/75
 - Principaux marchés
- Études de cas



Marché cible

Préretraités

- Entre 45 et 65 ans
- Souhaitent obtenir des rendements de placement tout en préservant leur capital

Retraités

- Souhaitent obtenir une croissance plus forte que l'inflation
- Souhaitent protéger et simplifier leur patrimoine

Propriétaires d'entreprises et professionnels

- Souhaitent obtenir une croissance et une diversification avantageuses sur le plan fiscal
- Souhaitent se protéger contre les créanciers* et mettre leurs actifs à l'abri de leurs passifs d'entreprise ou professionnels

Clients en matière de planification successorale et de transfert intergénérationnel

- Préservation du capital – protection contre l’incertitude et la volatilité^{**} des marchés
- « Filet de protection » sur les marchés et capacité de cristalliser les gains du marché
- Règlement rapide des successions – outrepasser le processus d’homologation qui est complexe, long et coûteux^{**}

Dynamiques familiales complexes

- Léguer des actifs aux enfants issus d'un mariage précédent, ou de l'union actuelle, en les désignant bénéficiaires
- Confidentialité, puisque l'homologation est évitée
- Allègement du fardeau fiscal par dons de bienfaisance – octroi d'un crédit d'impôt lorsqu'un organisme de bienfaisance est désigné bénéficiaire

Plus de souplesse grâce à l'Option de règlement sous forme de rente

Elle permet à votre client de choisir le mode de distribution de la prestation de décès :



Somme forfaitaire



Versements



Combinaison des deux

▼ Options de garantie



Prestations
des **FPG BMO**

1. Capital garanti à l'échéance jusqu'à concurrence de 100 %

Si le marché baisse, le placement du client est protégé jusqu'à concurrence de 100 %* pendant toute la durée choisie.

2. Capital garanti au décès jusqu'à concurrence de 100 %

Le bénéficiaire du client, en cas de décès de ce dernier alors que le marché est en baisse, est protégé jusqu'à concurrence de 100 %** du placement du client.

* À l'échéance : Tous les dépôts effectués au moins 15 ans avant la date d'échéance et 75 % des dépôts effectués moins de 15 ans avant la date d'échéance, moins un montant réduit en proportion des retraits effectués.

** Au décès : Tous les dépôts effectués avant le 80^e anniversaire de naissance du rentier et 75 % des dépôts effectués à compter de 80 ans, moins un montant réduit en proportion des retraits effectués.

Plus, la cristallisation périodique des gains du marché!

Réinitialisations du capital garanti à l'échéance :

Grâce à BMO, il est plus facile de profiter des hausses du marché par le jeu des réinitialisations **automatiques mensuelles**[†] du capital garanti à l'échéance. Vous n'avez rien à faire, ni vous ni votre client!

Choix de fonds équilibrés reposant sur des FNB gérés par BMO Gestion d'actifs inc.

Réinitialisations de la garantie au décès :

Une garantie facultative[‡] qui donne à vos clients la possibilité de voir leur capital garanti au décès augmenter, grâce à des réinitialisations effectuées automatiquement tous les trois ans à la date anniversaire de leur contrat, jusqu'au dernier anniversaire du contrat, inclusivement, précédant leur 80^e anniversaire de naissance.

Marque BMO : Établis par BMO Société d'assurance-vie, un membre de BMO Groupe financier, l'une des plus importantes institutions financières au Canada.

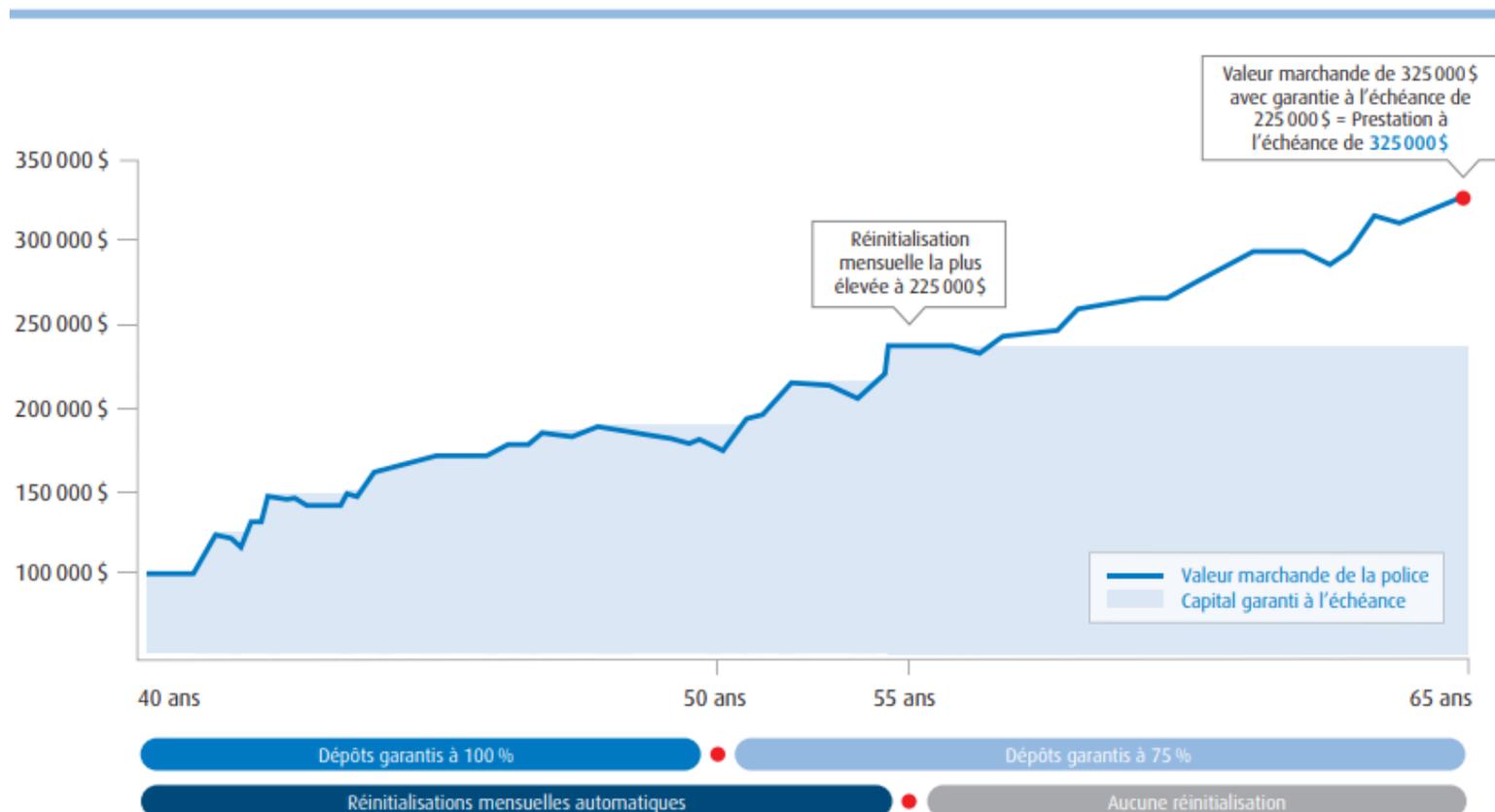
[†] Les réinitialisations mensuelles automatiques du capital garanti à l'échéance sont effectuées chaque mois précédant d'au moins 10 ans la date d'échéance.

[‡] Elle doit être sélectionnée au moment de la proposition. Des frais supplémentaires s'appliquent.

Scénario en cas de marché haussier

Exemple illustrant les réinitialisations mensuelles du capital garanti à l'échéance et l'évolution de la prestation à l'échéance

Scénario 2 : 40 ans avec date d'échéance fixée à 65 ans et dépôt initial de 100 000 \$



Le client a profité de réinitialisations mensuelles automatiques pendant 15 ans et a pu dormir en toute tranquillité!

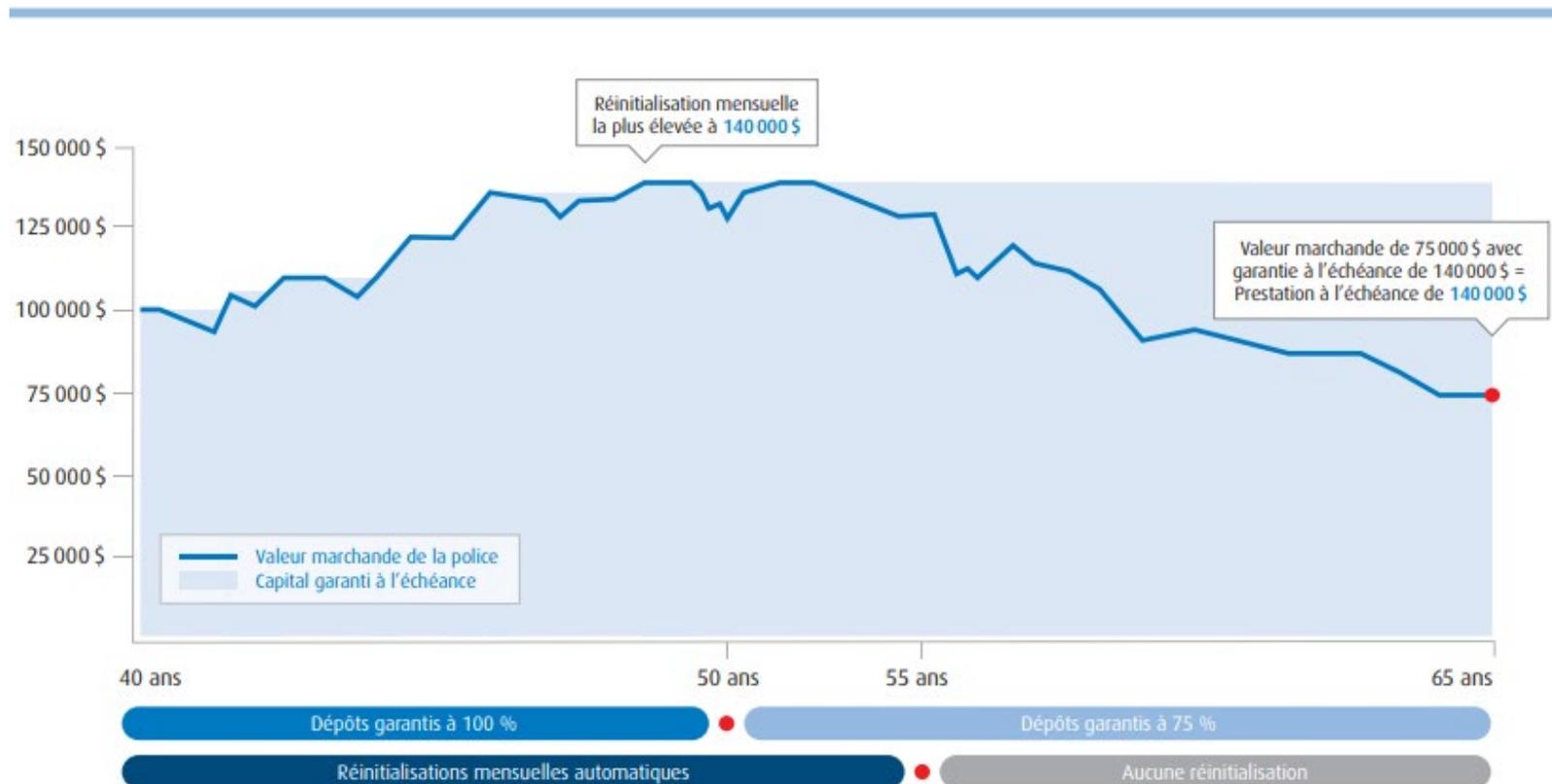
Scénario en cas de marché baissier

FPG BMO

100
100

Exemple illustrant les réinitialisations mensuelles du capital garanti à l'échéance et l'évolution de la prestation à l'échéance

Scénario 1 : 40 ans avec date d'échéance fixée à 65 ans et dépôt initial de 100 000 \$



BMO Assurance
verse un
complément de
garantie de
65 000 \$!

Offre maintenue d'une combinaison imbattable de garanties

- Garanties de 100 % à l'échéance* et au décès**
- Réinitialisations mensuelles automatiques du montant garanti à l'échéance†
- Réinitialisations triennales optionnelles du capital garanti au décès‡; plus
- Garantie au décès de 100 % et réinitialisations triennales optionnelles pour les dépôts, prolongées jusqu'au **80^e anniversaire**
- La catégorie Prestige est offerte avec toutes les options de frais de vente



* À l'échéance : Tous les dépôts effectués au moins 15 ans avant la date d'échéance et 75 % des dépôts effectués moins de 15 ans avant la date d'échéance, moins un montant réduit en proportion des retraits effectués.

** Au décès : Tous les dépôts effectués avant le 80^e anniversaire de naissance du rentier et 75 % des dépôts effectués à compter de 80 ans, moins un montant réduit en proportion des retraits effectués.

† Les réinitialisations mensuelles automatiques du capital garanti à l'échéance sont effectuées chaque mois précédant d'au moins 10 ans la date d'échéance.

‡ L'option de réinitialisation de la garantie du décès doit être sélectionnée lors de l'émission de la police; des frais supplémentaires s'appliquent.

Vous offre à vous et à vos clients une plus grande souplesse et un plus grand choix :

- Garantie à l'échéance de 75 % sur les dépôts
- Garantie au décès de 75 % sur les dépôts ou
- garantie au décès de 100 %* sur les dépôts, avec réinitialisations triennales automatiques**
- Les frais les plus bas du marché
- Meilleur choix de placements avec contenu en actions plus élevé, jusqu'à 100 %, gérés par BMO Gestion d'actifs
- Option populaire de vente sans frais d'acquisition



* Au décès : Tous les dépôts effectués avant le 80^e anniversaire de naissance du rentier et 75 % des dépôts effectués à compter de 80 ans, moins un montant réduit en proportion des retraits effectués.

** La réinitialisation automatique du capital garanti au décès s'effectue à tous les trois anniversaires de la police, jusqu'au dernier anniversaire de police qui précède le 80^e anniversaire.

Options de garantie – Principaux avantages

	FPG BMO 	FPG BMO 
Date d'échéance	100 ans	100 ans
Garantie à l'échéance	75 % des dépôts à la date d'échéance	75 % des dépôts à la date d'échéance
Réinitialisations du capital garanti à l'échéance	Aucun	Aucun
Garantie au décès	75 % des dépôts	100 % des dépôts effectués avant le 80 ^e anniversaire; 75 % à compter du 80 ^e anniversaire
Réinitialisations de la garantie au décès	Aucun	Tous les 3 ^e anniversaires de la police jusqu'au dernier anniversaire de la police inclusivement avant le 80 ^e anniversaire du titulaire (caractéristique standard)
Catégorie Prestige	Oui	Oui

FPG BMO 75/100

Garantie de prestation au décès de 100 % des dépôts jusqu'à 80 ans



FPG 75/100 Plus : une excellente solution pour les clients plus âgés qui désirent préserver leur patrimoine et transférer leur richesse

FPG BMO 75/100 **PLUS**

Garantie de prestation au décès de 100 % des dépôts jusqu'à 85 ans

- Frais d'acquisition initiaux
- Commission (de suivi régulière) de 0 %
- Catégorie F (prête-nom seulement)
- Offerte avec la catégorie Prestige
- Offerte avec quatre portefeuilles FNB* et le fonds du marché monétaire

Option de garantie : Principaux marchés

Client idéal

L'avantage des FPG BMO

Préretraite / constitution du patrimoine

Préretraités âgés de 45 à 55 ans qui acceptent des risques en retour de frais moindres et de la possibilité de rendements plus élevés avec une certaine protection contre les baisses

Protection contre les baisses  Frais  Contenu en actions  Rendements potentiels 

FPG BMO 75/75

- Frais moindres
- Plus grand choix de placements avec contenu d'actions pouvant aller jusqu'à 100 %
- Investissement dans les FNB BMO et les portefeuilles de FNB gérés par BMO Gestion d'actifs
- Au moins 75 % des placements versés au bénéficiaire en cas de décès (déduction faite des retraits)
- Option populaire de vente sans frais d'acquisition
- Tarification de la catégorie Prestige pour les clients à valeur nette élevée

Professionnels / propriétaires d'entreprises

Entrepreneurs qui veulent une protection contre les créanciers et des frais moindres, tout en accumulant des fonds qui sont entièrement accessibles en cas d'urgence ou pour aider à la planification de la relève

Protection contre les créanciers  Frais  Contenu en actions  Rendements potentiels 

FPG BMO 75/75

- Frais moindres
- Protection contre les créanciers pour mettre vos actifs personnels à l'abri des passifs de votre entreprise*
- Plus grand choix de placements avec contenu d'actions pouvant aller jusqu'à 100 %
- Investissement dans les FNB BMO et les portefeuilles de FNB gérés par BMO Gestion d'actifs
- Au moins 75 % des placements versés au bénéficiaire en cas de décès (déduction faite des retraits)
- Option populaire de vente sans frais d'acquisition
- Tarification de la catégorie Prestige pour les clients à valeur nette élevée

* Les règles relatives à la protection contre les créanciers sont fonction de la loi et varient d'une province à l'autre. Aucune garantie ne peut être donnée à cet égard. Vos clients doivent demander l'avis d'un conseiller juridique quant à leur situation particulière.

Client idéal

Retraite / préservation du patrimoine et Transfert de richesse

Les retraités et les personnes âgées de 65 à 90 ans qui veulent une possibilité de rendement plus élevé tout en préservant leur patrimoine et qui veulent transférer leur actif d'une façon rapide, confidentielle et efficace sur le plan des coûts

Protection de la valeur du patrimoine



Transfert de la richesse peu coûteux



Contenu en actions



Rendements potentiels



L'avantage des FPG BMO

FPG BMO 75/100

- Frais moindres
- Plus grand choix de placements avec contenu d'actions pouvant aller jusqu'à 100 %
- Protection et croissance : jusqu'à 100 % des placements sont versés au décès (déduction faite des retraits)**, avec réinitialisations triennales automatiques††
- Aucuns frais d'homologation, d'exécuteur testamentaire ou frais juridiques/administratifs, ce qui optimise le transfert du patrimoine
- Tarification de la catégorie Prestige pour les clients à valeur nette élevée

Préretraite / constitution du patrimoine protégée

Une solution intéressante pour les préretraités de 55 à 65 ans qui veulent une possibilité de rendement plus élevé tout en préservant leurs placements à l'approche de la retraite

Protection du capital



Protection de la valeur du patrimoine



Réinitialisations



Rendements potentiels



FPG BMO 100/100

- Le plus haut niveau de garanties du capital :
 - Protection du capital : Jusqu'à 100 % du capital est remis en moins de 15 ans*
 - Protection de la succession : Jusqu'à 100 % du placement est versé au bénéficiaire au décès**
- Réinitialisations mensuelles automatiques du capital garanti à l'échéance†
- Option de réinitialisations triennales de la garantie au décès††
- Tarification de la catégorie Prestige pour les clients à valeur nette élevée

Prix de la catégorie Prestige : AUTOMATIQUE

Économie annuelle moyenne prévue sur le RFG :



18 p. b.



26 p. b.



40 p. b.

Économie totale*

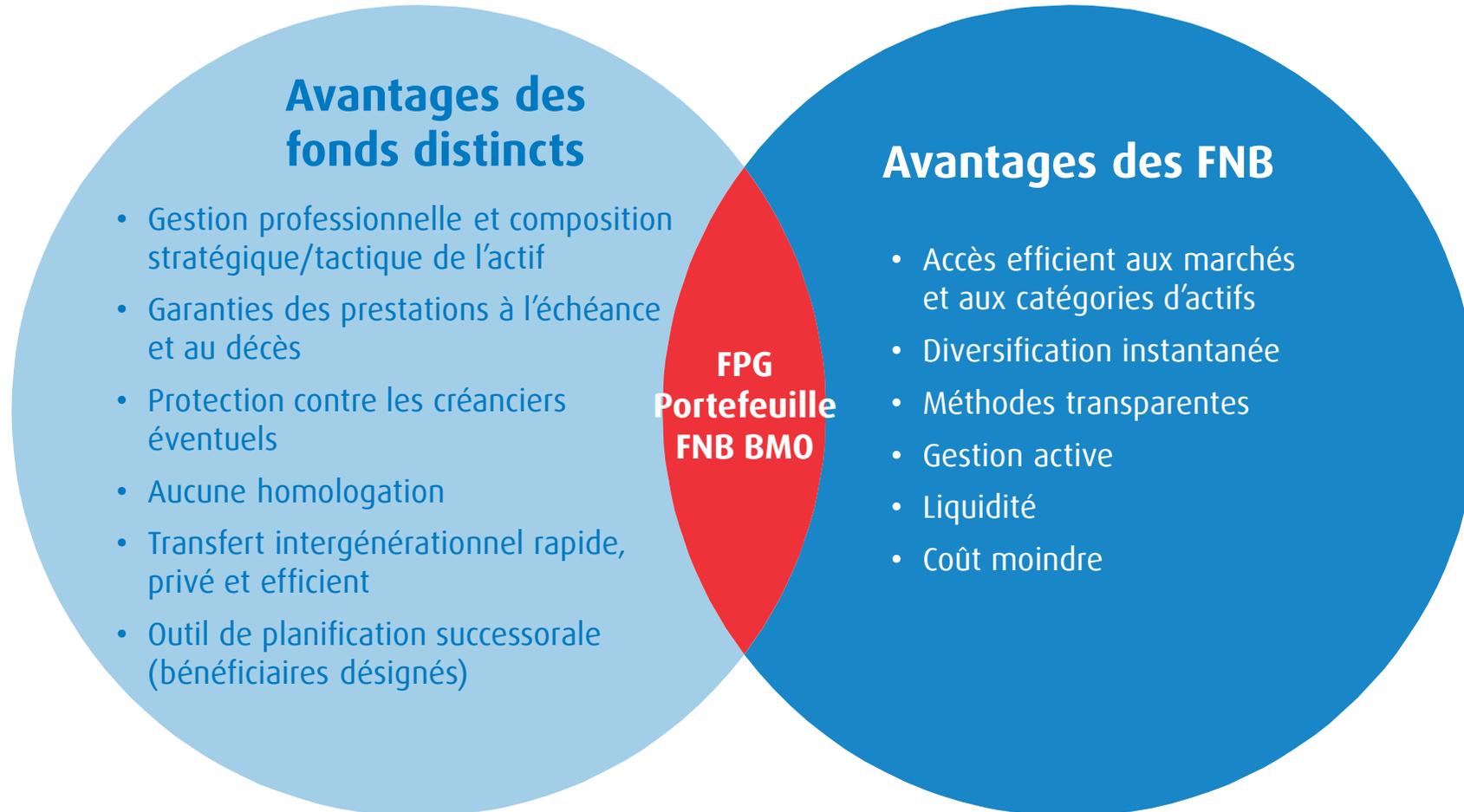
9 000 \$

13 000 \$

20 000 \$

Plus de
250 000 \$
en actifs

Pour avoir le meilleur des deux mondes



Stratégie des « cinq objectifs » de BMO



Objectif 1

Catégorie d'actif

- Actions
- Titres à revenu fixe

Facteurs clés :

- Perspectives économiques
- Politiques
- Cycle économique
- Confiance des investisseurs

Objectif 2

Actions

- Canada, É.-U., international
- Marchés émergents
- Secteurs
- Placements non traditionnels

Facteurs clés :

- Économie
- Politiques
- Valorisations
- Comportements

Objectif 3

Titres à revenu fixe

- Duration
- Crédit
- Courbe des taux
- Région
- Placements non traditionnels

Facteurs clés :

- Économie
- Politiques
- Taux et inflation
- Crédit

Objectif 4

Devises

- Couverture
- Superposition de devises

Facteurs clés :

- Croissance du PIB
- Politiques
- Cycle des produits de base

Objectif 5

Facteurs

- Valeur, Croissance, Momentum, Qualité, Rendement, Taille, Volatilité
- Portage

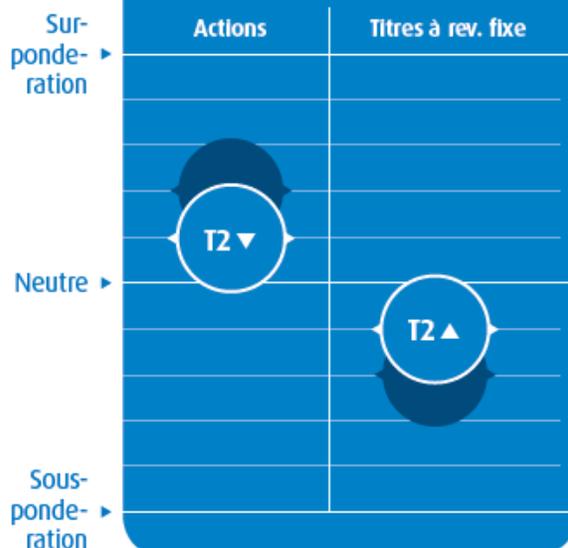
Facteurs clés :

- Valeur relative
- Vigueur relative
- Revenu
- Volatilité

Stratégie des « cinq objectifs » de BMO : Stratégie du T2 au avil 2020

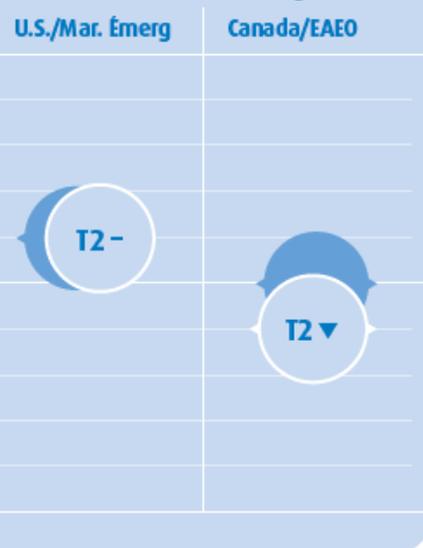
Objectif 1 Catégorie d'actif

Réduction de la sous-pondération de titres à revenu fixe; réduction de la surpondération des actions.



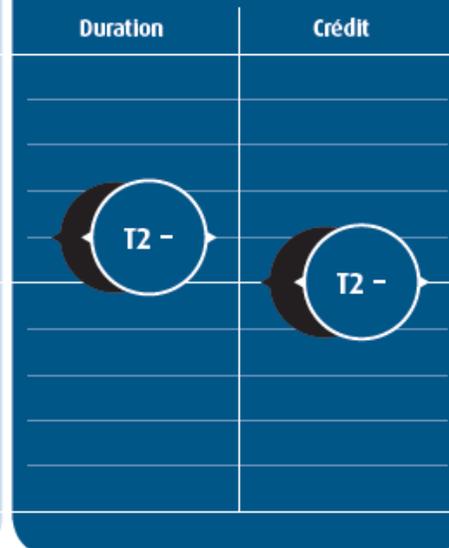
Objectif 2 Actions

La pondération des titres américains et des titres des marchés EAE0 reste inchangée; réduction de la sous-pondération des titres canadiens et légère surpondération des titres des marchés émergents



Objectif 3 Titres à revenu fixe

Maintien d'une durée plus longue.



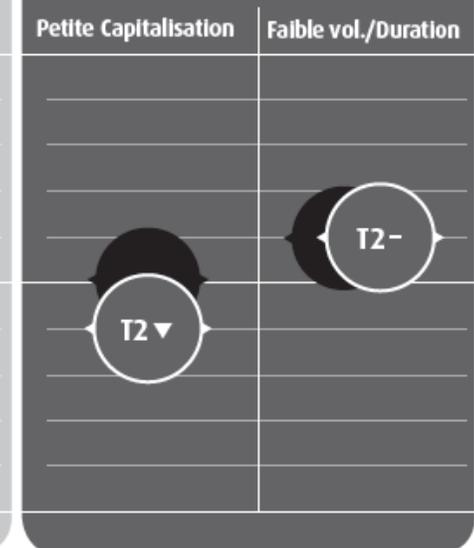
Objectif 4 Devises

Passage d'une position neutre en dollars canadiens à une sous-pondération; maintien de l'exposition au yen japonais et à la livre sterling; réduction de l'exposition à l'euro à un niveau neutre.



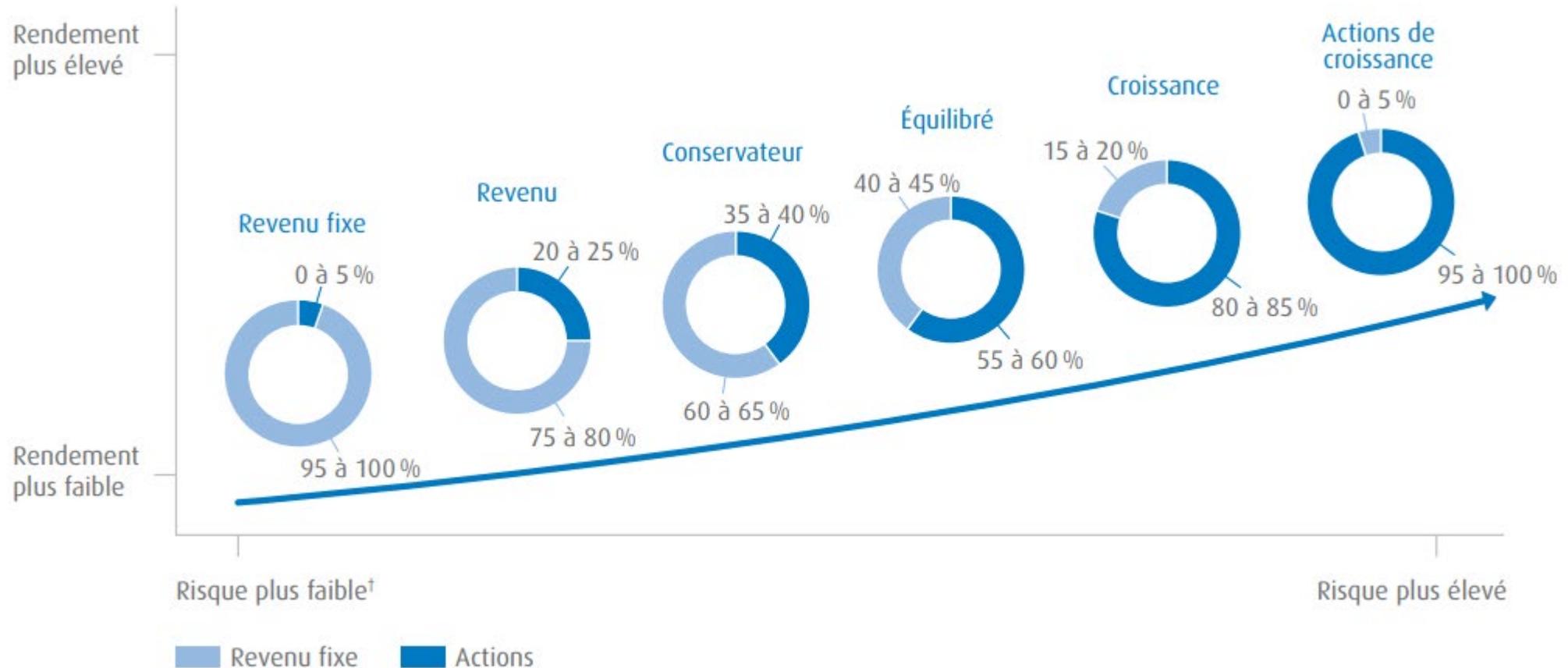
Objectif 5 Facteurs

Aucun changement quant à la faible volatilité ou à la durée; réduction de la sous-pondération des titres à faible capitalisation.



FPG Portefeuille FNB BMO

Une solution de placement tout-en-un qui permet aux investisseurs de cibler un niveau de risque selon leurs objectifs d'investissement



Portefeuilles de Fonds des FPG BMO

Fonds communs de placement populaires

- BMO Fonds de revenu mensuel
 - Stratégies de revenu canadienne et nord-américaine de BMO
 - Allocation de l'actif BMO
 - BMO Fonds de dividendes
 - Équilibré gestion tactique BMO
 - Revenu mensuel élevé II BMO
- ... et bien plus

Fonds à faible volatilité

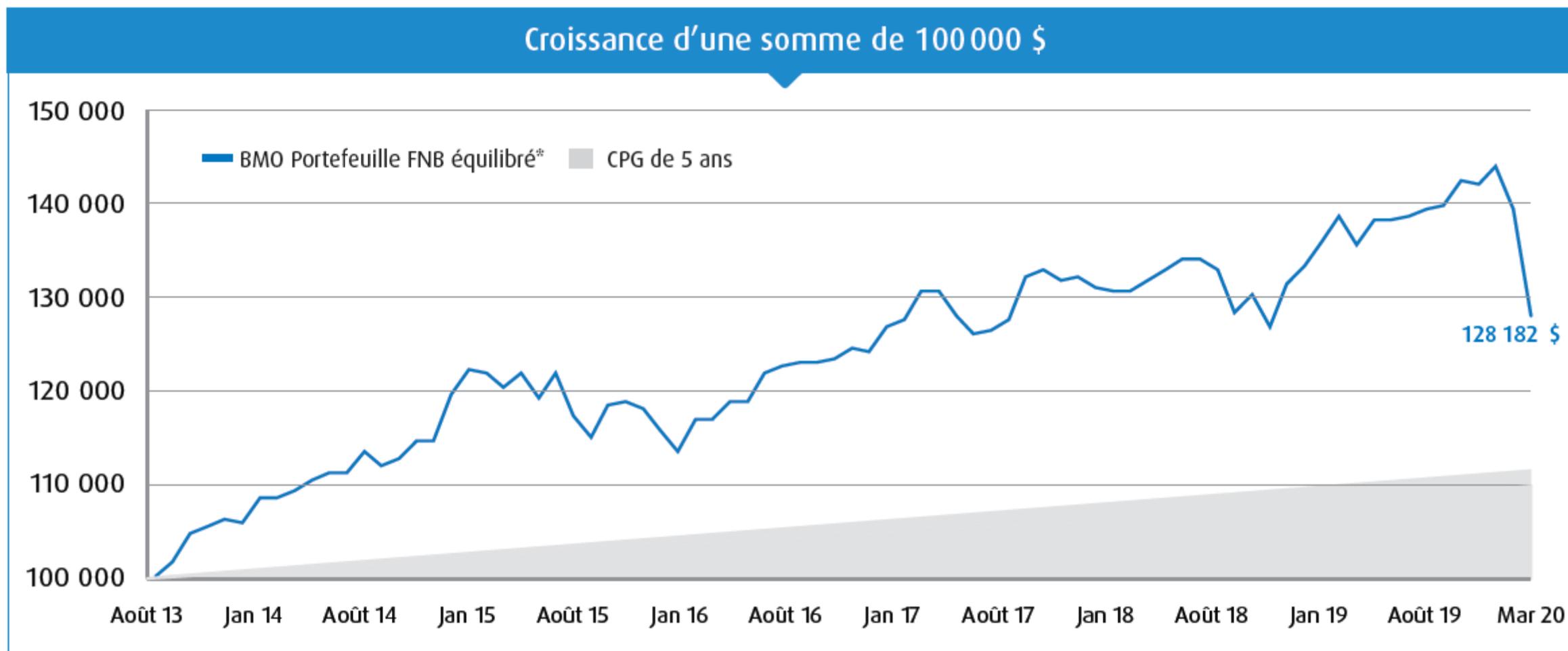
- FNB BMO d'actions canadiennes à faible volatilité
- FNB BMO d'actions américaines à faible volatilité
- FNB BMO d'actions internationales à faible volatilité

Portefeuilles FNB BMO : solution de rechange aux CPG et obligations

	FPG Portefeuille FNB équilibré BMO, option 75/100, catégorie A	FPG Portefeuille FNB croissance BMO, option 75/100, catégorie A
Entrée en activité	Juin 2016	Juin 2016
2017	5,4 %	7,7 %
2018	-3,8 %	-4,9 %
2019	12,0 %	14,3 %

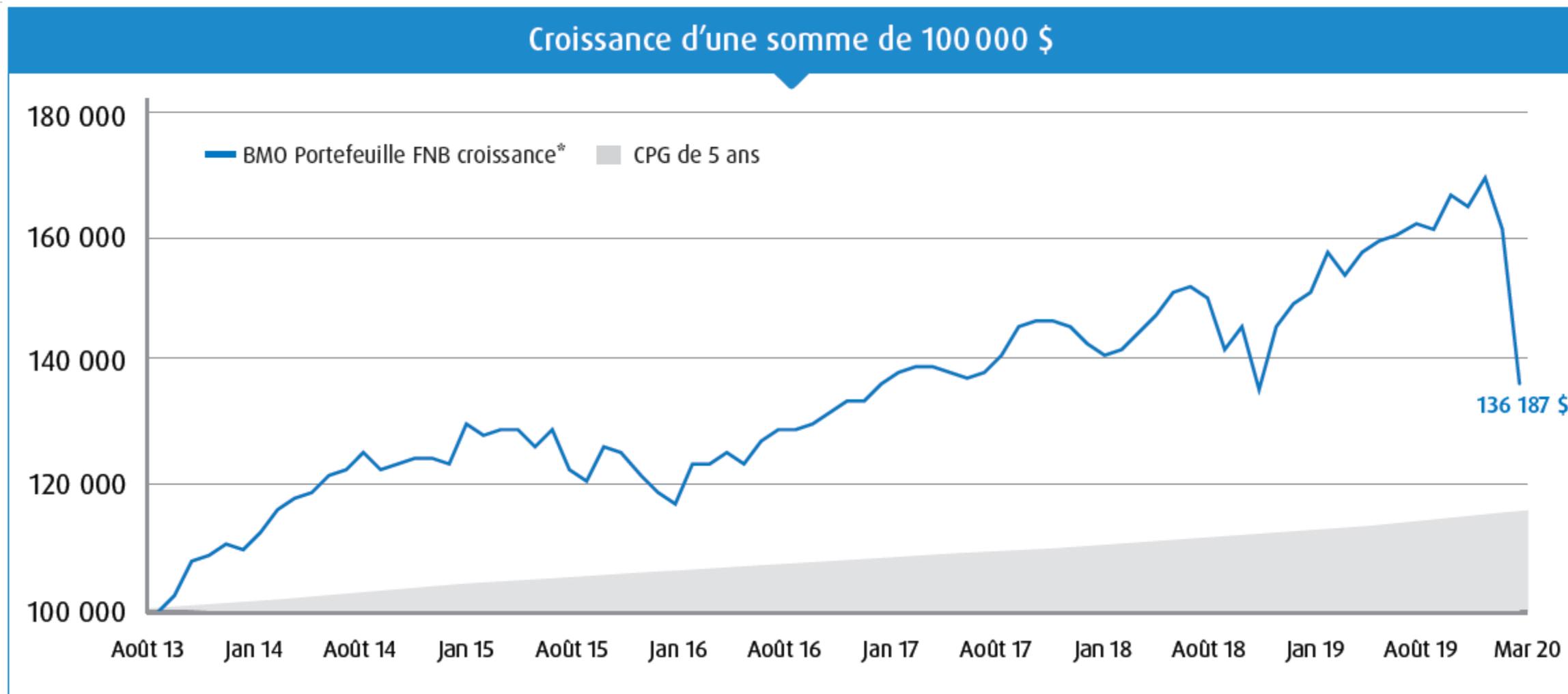
Permet aux clients ayant une aversion pour le risque de tirer profit des reprises du marché!

BMO Portefeuille FNB équilibré et CPG de 5 ans type



* Source : Morningstar Direct, au 7 avril 2020. Les rendements passés ne sont pas un indicateur des rendements futurs. Le calcul des rendements estimatifs des FPG BMO repose sur le rendement brut de la version fonds commun de placement, soit du BMO Portefeuille FNB équilibré (série A), et le RFG courant du Portefeuille FNB équilibré BMO, option 75/100, porté en réduction du rendement brut.

BMO Portefeuille FNB croissance et CPG de 5 ans type



Deux nouveaux fonds offrant une exposition mondiale

FPG Fonds
concentré
mondial
ÉQUILBRÉ
BMO

- Axé sur les sociétés prospères aujourd'hui qui le seront encore dans 20 ans
- Risque atténué par une sélection rigoureuse d'obligations canadiennes
- Cristallisation des gains et rendements équilibrés grâce à une croissance des actions complétée avec des flux de trésorerie mensuels
- Possibilité de composer avec les marchés turbulents grâce à une répartition d'actif prudente

FPG Fonds
concentré
d' ACTIONS
mondiales
BMO

- Axé sur les sociétés en croissance de qualité et ayant fait leurs preuves
- Horizon de placement à long terme
- Secteurs cycliques (telles les banques et l'énergie) évités
- Parti pris pour la qualité pouvant procurer une protection importante contre les baisses

Ratio des frais de gestion (RFG)

FPG Fonds concentré mondial équilibré BMO

	<u>Catégorie Prestige</u>	<u>Catégorie A</u>
FPG BMO 100/100	2,85 %	3,25 %
FPG BMO 75/100	2,60 %	2,85 %
FPG BMO 75/75	2,40 %	2,60 %

FPG Fonds concentré d'actions mondiales BMO

	<u>Catégorie Prestige</u>	<u>Catégorie A</u>
FPG BMO 75/100	2,98 %	3,29 %
FPG BMO 75/75	2,78 %	2,99 %

Options de vente sans frais d'acquisition

Reprises

Commission

Option 1 (3) Reprise de commission au prorata pour les retraits effectués au cours des 24 premiers mois

3,0 % sur les dépôts
Commission de suivi de 1,0 % à partir du 25^e mois

*Commission de suivi de 0,85 % pour la catégorie Prestige (100/100)

Reprises

Commission

Option 2 (5) Reprise de commission pour les retraits effectués au cours des 5 premiers années

5,0 % sur les dépôts
Commission de suivi de 0,5 %^{**} à partir du 25^e mois
Commission de suivi de 1,0 %^{***} à partir du 73^e mois

Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
100 %	80 %	60 %	40 %	20 %

** Commission de suivi de 0,35 % pour la catégorie Prestige (100/100)

*** Commission de suivi de 0,85 % pour la catégorie Prestige (100/100)

Retraits « gratuits » au titre des comptes FERR

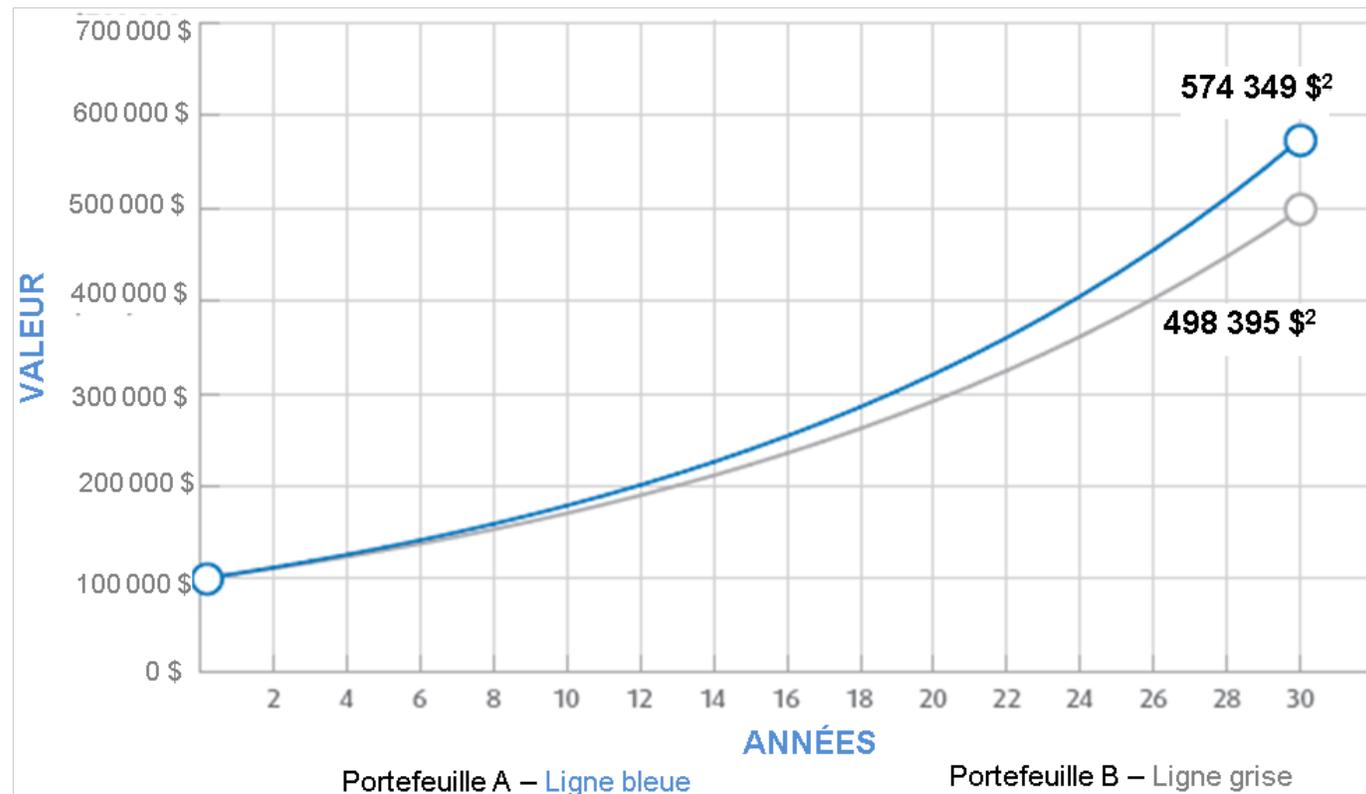
- Retraits annuels jusqu'à concurrence de **10 %** des comptes FPG BMO sans pénalité ou reprise de commission **(FERR)**
 - Offerts pour les nouvelles affaires avec les deux options sans frais d'acquisition*

PLUS...

- Retraits annuels jusqu'à concurrence de **10 %** des comptes FPG BMO sans pénalité **(avec frais reportés)**

FPG BMO ... Moins de frais, c'est payant!

À long terme, les économies découlant de frais moins élevés peuvent s'additionner et vous permettre d'atteindre vos objectifs financiers plus rapidement!



² Hypothèses :

- Deux portefeuilles visés par un placement initial de 100 000 \$ chacun
- Les portefeuilles sont conservés pendant 30 ans
- Le taux de rendement annuel est de 6 % sans distributions
- Le portefeuille A paie 0,5 % de moins sur les frais chaque année

Commissions brutes

Catégorie A 	Frais d'acquisition initiaux		Frais reportés		Sans frais d'acquisition (3)		Sans frais d'acquisition (5)	
	Dépôt	Commission de suivi	Dépôt	Commission de suivi	Dépôt	Commission de suivi	Dépôt	Commission de suivi
	Jusqu'à 5,00 %	1,00 %	5,00 %	0,50 %	3,00 %	1,00 % [*]	5,00 %	0,50 % [*] 1,00 % ^{**}
Catégorie Prestige 	Frais d'acquisition initiaux		Frais reportés		Sans frais d'acquisition (3)		Sans frais d'acquisition (5)	
	Dépôt	Commission de suivi	Dépôt	Commission de suivi	Dépôt	Commission de suivi	Dépôt	Commission de suivi
	Jusqu'à 5,00 %	1,00 %	5,00 %	0,50 %	3,00 %	1,00 % [*]	5,00 %	0,50 % [*] 1,00 % ^{**}
Catégorie Prestige 	Frais d'acquisition initiaux		Frais reportés		Sans frais d'acquisition (3)		Sans frais d'acquisition (5)	
	Dépôt	Commission de suivi	Dépôt	Commission de suivi	Dépôt	Commission de suivi	Dépôt	Commission de suivi
	Jusqu'à 5,00 %	0,85 %	5,00 %	0,35 %	3,00 %	0,85 % [*]	5,00 %	0,35 % [*] 0,85 % ^{**}

Étude de cas

▼ Préretraite et constitution du patrimoine

Ryan (50 ans) – Dispose de fonds importants qui sont récemment venus à échéance au titre d'un CPG de 5 ans

Profil

- Investisseur à long terme
- Peu préoccupé par la volatilité quotidienne des marchés boursiers

Besoins

- Des frais peu élevés afin d'optimiser ses épargnes en vue de la retraite
- Ne pas avoir à assurer la gestion de ses placements ni à s'en préoccuper
- Assurer l'avenir de sa fille en cas de décès



La Solution BMO – FPG BMO

75
75



- Frais moindres
- FPG Portefeuille FNB BMO
 - Solution simple tout-en-un
 - Portefeuille de FNB diversifiés
 - De 100 % en actions à 100 % en titres à revenu fixe, et bon nombre d'options intermédiaires
- FNB d'actions canadiennes et américaines à faible volatilité
 - Contenu 100 % d'actions, parcours plus paisible dans le monde de l'investissement (bêta inférieur à 1)
- Au moins 75 % des placements (déduction faite des retraits) versés à la fille en cas de décès

Étude de cas

- ▼ Professionnels et propriétaires d'entreprises

Violet (46 ans) et Ivanka (44 ans)

- Associées d'un petit cabinet de services-conseils en informatique
- Important prêt de démarrage garanti par des actifs personnels
- Croissance de la clientèle
- Pertes nominales durant les trois premiers exercices
 - Bénéfice prévu au 4^e exercice

Besoins

- Mettre leurs actifs personnels à l'abri des créanciers
- Frais moindres
- Accès aux capitaux en cas d'urgence et planification de la relève



La Solution BMO – FPG BMO

- Protection contre les créanciers^{*}
- Frais moindres
- FPG Portefeuille FNB BMO
- FNB d'actions canadiennes et américaines à faible volatilité
- Fonds gérés activement par BMO Gestion d'actifs
- Aucune immobilisation des Fonds distincts : accès aux capitaux en cas d'urgence
- Au moins 75 % des placements (déduction faite des retraits) versés aux bénéficiaires en cas de décès, pour la poursuite de l'entreprise et la planification de la relève



Étude de cas

- ▼ Préservation du patrimoine et transfert de richesse

Raymond (52 ans) – Second mariage avec Melissa (48 ans)

- Quatre enfants (chacun ayant deux enfants de leur premier mariage)
- Raymond aimerait laisser un héritage à ses deux enfants (surtout au premier, qui a une invalidité partielle, mais permanente)
 - Un transfert de sa richesse directement à ses enfants, sans passer par le testament, est aussi le souhait de Raymond (pour réduire les chances que Melissa conteste l'héritage et retarde la distribution de plusieurs années)
 - Le transfert de richesse doit être rapide, économique et confidentiel



La Solution BMO – FPG BMO

- Au moins 100 %^{**} de ses placements (déduction faite des retraits) seraient versés aux enfants, les bénéficiaires, en cas de décès
- Possibilité que l'héritage (la prestation de décès) au profit de ses enfants s'accroisse grâce à la cristallisation automatique des gains du marché aux trois ans^{**}



* Au décès – Tous les dépôts effectués avant le 80^e anniversaire de naissance du rentier et 75 % des dépôts effectués à compter de 80 ans, moins un montant réduit en proportion des retraits effectués.

** La réinitialisation automatique du capital garanti au décès s'effectue à tous les trois anniversaires de la police, jusqu'au dernier anniversaire de police qui précède le 80^e anniversaire de naissance du rentier.

La Solution BMO – FPG BMO

- La prestation de décès qui sera versée à ses enfants sans passer par la succession et est exclue du processus d'homologation :
 1. **Rapide** : Les enfants reçoivent généralement la prestation en quelques semaines (non quelques mois ou années, si le testament est contesté)
 2. **Économique** : Les enfants évitent les frais d'homologation ainsi que les honoraires d'avocat, d'exécuteur testamentaire et de comptable (économie de 10 % ou plus sur l'héritage)
 3. **Confidentiel** : En règle générale, un testament homologué devient public
 - Comme il évite l'homologation, Raymond peut être certain de transférer sa richesse à ses enfants, en toute confidentialité



Étude de cas

- ▼ Préretraite et constitution du patrimoine protégée

Ryan (50 ans) – Dispose de fonds importants qui sont récemment venus à échéance au titre d'un CPG de 5 ans



- Marié à Samantha (52 ans)
- Aimerait prendre sa retraite à 65 ans
- Recherche un plus grand potentiel de croissance des marchés boursiers pour les 15 prochaines années
 - Veut une protection contre les baisses, en particulier près de la retraite
 - Veut un accès aux fonds en cas d'urgence
 - Veut laisser à Samantha un montant suffisant pour maintenir son style de vie en cas du décès



- Échéance de 15 ans afin de protéger les fonds de retraite disponibles à 65 ans
- Fonds de placement équilibrés, conçus et gérés activement par BMO Gestion d'actifs

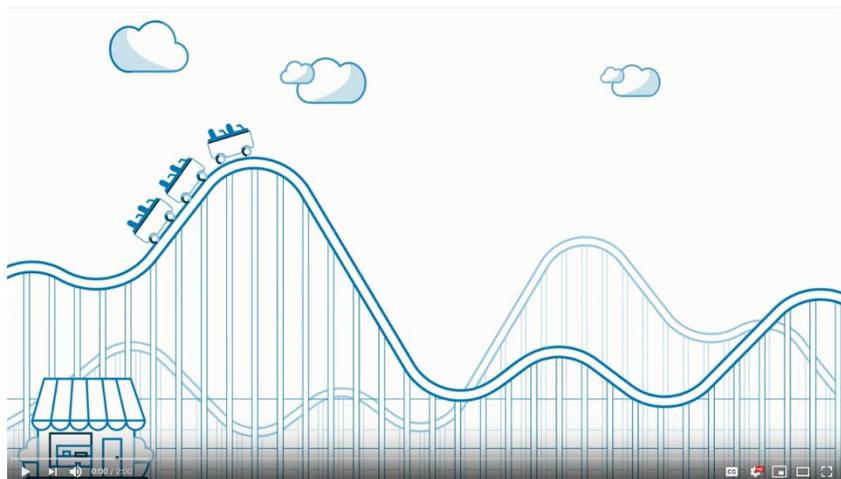


- Le plus haut niveau de garanties :
 - **À l'échéance** : Au moins 100 % des placements (déduction faite des retraits) disponibles comme prestation à l'échéance à 65 ans
 - **Réinitialisation du capital à l'échéance** : Possibilité de croissance du capital à l'échéance grâce à la cristallisation mensuelle automatique des gains du marché au cours des cinq premières années[†]
 - **Au décès** : Samantha, à titre de bénéficiaire, est assurée de toucher au moins 100 %^{**} des placements (déduction faite des retraits) de Ryan, s'il décède avant 65 ans
 - **Réinitialisation au décès** : Occasion de rehausser la prestation de décès grâce aux réinitialisations triennales automatiques du capital garanti au décès^{††}

▼ Plus de soutien pour vous!

Nous avons des conseillers dévoués partout au pays!

Allez sur le site
bmoassurance.com/conseiller



Fonds de placement garanti BMO

Questionnaire sur le profil d'investisseur

Réinitialisation

Nom Date

Ces questions visent à déterminer si le Fonds de placement garanti BMO est une option qui vous convient. Elles portent sur votre situation financière actuelle, vos objectifs de placement et votre attitude à l'égard du risque, et ne servent qu'à vous orienter.

Partie 1 – Votre situation financière actuelle et vous

1. Quel âge avez-vous?

- Moins de 30 ans [5]
 - Entre 30 et 39 ans [4]
 - Entre 40 et 49 ans [3]
 - Entre 50 et 59 ans [2]
 - 60 ans et plus [0]
- votre résultat

Inscrivez votre résultat ► RÉSULTAT

2. Quelle est votre situation familiale?

- Célibataire gagnant un revenu [4]
- Ménage à deux revenus [3]
- Ménage à un revenu [2]
- À la retraite [1]

RÉSULTAT

3. Avez-vous des personnes à votre charge (enfant ou membre de la famille)?

- Aucune personne à charge [4]
- Une personne à charge [2]
- Au moins deux personnes à charge [1]

RÉSULTAT

Transmission électronique et livraison des documents



Nous continuons d'accepter par courriel (et par télécopieur) les propositions et les documents justificatifs des partenaires Transport Layer Security (TLS) approuvés.

FPG BMO

- Trois options de garantie conçues pour s'adapter à n'importe quel profil d'investisseur
- Les frais les plus bas dans le secteur en laissent plus pour vos clients
- Les FNB BMO et les portefeuilles de FNB sont gérés activement par BMO Gestion d'actifs
- Option populaire de vente sans frais d'acquisition



Communiquez avec moi et je vous aiderai à mettre au point la meilleure solution pour vos clients!

Caroline Yong

Directrice, Développement des affaires,
Fonds distincts (Québec et Atlantique)

438 869-3944

Caroline.Yong@bmo.com



À L'USAGE DES CONSEILLERS SEULEMENT. NE PAS DISTRIBUER AU PUBLIC.

Cette présentation est donnée à titre strictement informatif et ne doit pas être considérée comme des conseils d'ordre juridique, fiscal, comptable ou de placement. Les graphiques et illustrations de cette présentation sont fournis à des fins d'illustration seulement et ne reflètent ni les valeurs futures ni le rendement futur de quelque fonds distinct que ce soit. Les comparaisons sont fondées sur des données sur les régimes de fonds distincts réputées fiables au 21 août 2020. BMO Société d'assurance-vie ne peut être tenue responsable des erreurs ou omissions dans les données obtenues de tiers. En cas d'incompatibilité entre le libellé de cette présentation et le libellé de la note explicative et de la police des Fonds de placement garanti BMO alors en vigueur, les dispositions de la note explicative et de la police l'emportent. Pour tout savoir sur les produits, prière de consulter la notice explicative et la police.

Les FNB BMO sont gérés par BMO Gestion d'actifs inc., gestionnaire de fonds d'investissement, gestionnaire de portefeuille et entité juridique distincte de la Banque de Montréal. Les fonds négociables en bourse ne sont pas garantis, leur valeur fluctue fréquemment et leur rendement passé n'est pas indicatif de leur rendement futur.

BMO Société d'assurance-vie est le seul émetteur et garant du contrat d'assurance individuelle à capital variable FPG BMO.

Toute somme affectée à un fonds distinct est placée aux risques du titulaire de la police, et sa valeur peut fluctuer à la hausse comme à la baisse.

^{MD} Marque de commerce déposée de la Banque de Montréal, utilisée sous licence.

^{MC} Marque de commerce de BMO Société d'assurance-vie.